

LYON, LE **29 MAI 2020**  
NOS RÉF. SD/GA  
CONTACT Contrôleur général Serge DELAIGUE  
TÉLÉPHONE 04 72 84 36 71  
COURRIEL [ddmsis@sdmis.fr](mailto:ddmsis@sdmis.fr)

Messieurs les délégués départementaux  
Syndicat SUD  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

**Prime exceptionnelle « COVID-19 » prévue par  
le décret du n°2020-570 du 14 mai 2020**

Messieurs les délégués départementaux,

J'ai bien pris connaissance de votre demande relative à la mise en œuvre des dispositions du décret n°2020-570 du 14 mai 2020 autorisant le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires, de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale, soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19.

Depuis le début de cette crise, l'ensemble des personnels du SDMIS se sont pleinement engagés et mobilisés auprès de nos concitoyens, chaque jour, en première ligne, aux côtés des personnels de santé notamment.

La réponse collective ainsi apportée par le SDMIS, dont la qualité et la continuité sont à souligner, a été rendue possible par l'engagement et l'implication des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et spécialisés.

Personnellement, je suis favorable pour que cet engagement soit reconnu par le versement de la prime exceptionnelle aux agents concernés, dans les conditions prévues par le décret du 14 mai 2020.

Cependant, l'application de cette mesure pourrait représenter pour le SDMIS une dépense supplémentaire que notre établissement public n'est pas en capacité d'absorber sans une recette supplémentaire équivalente de la part de ses financeurs.

J'ai déjà été amené à solliciter les financeurs du SDMIS en ce sens.

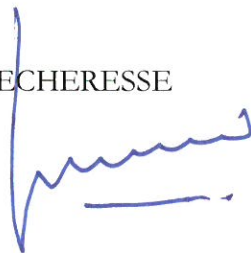
Or, compte tenu du calendrier électoral national, qui vient d'être arrêté par le Gouvernement, il s'avère que la Métropole de Lyon nous a confirmé ne pas être en capacité de délibérer rapidement sur un avenant à la convention financière avec le SDMIS, au titre de l'année 2020.

Aussi, il ne nous est plus possible de traiter ce dossier lors de notre prochain conseil d'administration qui se réunira le 16 juin 2020.

Il appartiendra aux nouveaux exécutifs de la Métropole de Lyon et du SDMIS de se saisir de ce sujet.

Je vous prie d'agréer, messieurs les délégués départementaux, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Yves SECHERESSE  
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left and a series of connected loops and curves on the right, ending in a horizontal stroke.